

CORONAVIRUS, CONSIGNES SANITAIRES

Dans le cadre de la continuité des activités d'Automobile Club Prévention, des mesures organisationnelles et sanitaires concrètes ont été mises en œuvre. L'ensemble du personnel d'ACP participe activement aux efforts nécessaires pour endiguer la propagation de la COVID-19 et se doit de garantir la sécurité de tous.

ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION HORS DE NOS CENTRES : AUDITS ET ACCOMPAGNEMENTS DE CONDUITE

1.1 ÉQUIPEMENT DES COLLABORATEURS ACP

En plus des masques sanitaires et du gel hydroalcoolique, les formateurs et formatrices ACP seront équipés, pour certaines phases pédagogiques et lorsque cela s'avérera nécessaire, d'une visière de protection, de gants, de protections de siège.

1.2 MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DE LA PERSONNE AUDITÉE

- Masques de protection
- Gel hydroalcoolique

1.3 NOMBRE DE PARTICIPANTS

Toujours sur le principe de garantir la sécurité de tous, nous avons pris la décision de diminuer le nombre de participants. Lors de cette période de reprise d'activité après confinement et pendant quelque temps encore, les formations audits et accompagnements de conduite se dérouleront uniquement en individuel.

1.4 PHASES D'ACCUEIL

Strict respect des gestes barrières, pas de serrage de main pour se saluer. La personne auditée sera invitée à se laver les mains avec du gel hydroalcoolique et à signer la feuille de présence.

1.5 LORS DES PHASES HORS VÉHICULE (S'IL Y A LIEU)

Une distanciation sociale d'un mètre minimum sera respectée entre la personne auditée et le formateur ACP.

1.6 LORS DES PHASES EN SALLE (S'IL Y A LIEU)

Les salles dans lesquelles nos formateurs devront intervenir devront être nettoyées en veillant notamment que les surfaces dites de contact aient été désinfectées. Idem pour les sanitaires.

1.7 LORS DES PHASES DE CONDUITE

Le formateur ACP et la personne auditée porteront obligatoirement leurs masques.

L'usage de la climatisation n'est pas conseillé car l'air n'est pas renouvelé (circuit fermé).

Nous laisserons donc une des vitres du véhicule entre-ouverte de façon à assurer une ventilation permanente du véhicule.

Pour les parcours routiers :

Le véhicule appartient à la personne auditée ou à son entreprise :

- L'habitacle du véhicule devra être propre et rangé.
- Le poste de conduite et la place réservée au formateur ACP auront été désinfectés avant le début de l'audit.
- Le formateur ACP apportera une protection qu'il posera à l'emplacement qu'il occupera.

Le véhicule utilisé est un véhicule de la flotte ACP :

- Nos véhicules font l'objet d'un nettoyage et une désinfection avant chaque formation.
- Un soin particulier est apporté aux parties fréquemment touchées par les utilisateurs, comme les poignées de porte, la ceinture de sécurité, le volant, le levier de vitesse, etc.
- Lors d'un audit ou d'un accompagnement de conduite, le véhicule ACP sera aussi désinfecté avant l'arrivée de la première personne à auditer.
- Une protection de siège sera installée sur le siège du conducteur.

1.8 SI PLUSIEURS PERSONNES SONT AUDITÉES AVEC LE MÊME VÉHICULE

Le poste de conduite sera désinfecté entre chaque conducteur. Pendant ce temps-là, comme il est important de renouveler l'air dans l'habitacle, toutes les portières et/ou vitres seront ouvertes.

Une protection de siège sera posée sur le siège et renouvelée à chaque changement de conducteur.